

**P0310****Site éolien « Autour de l'Esserta »****ETAT DE COORDINATION**

Coordination en cours

**THÈME RATTACHÉ**

Energie éolienne

**COMMUNES SUR LESQUELLES S'IMPLANTE LE PROJET**

Sâles

Vuisternens-devant-Romont

La Verrerie

Vaulruz

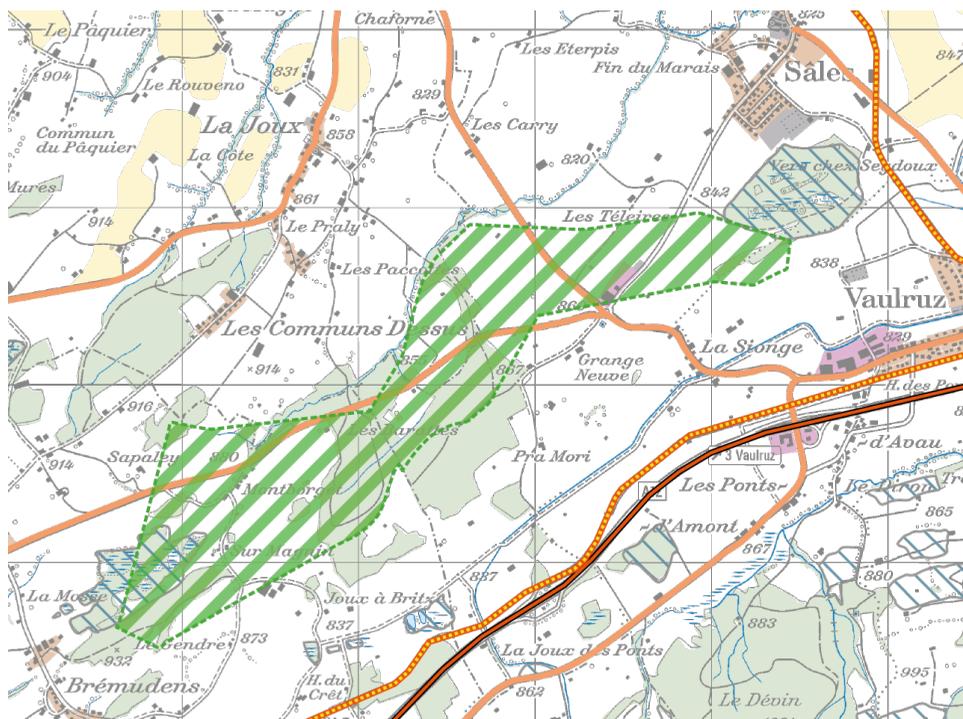
**AUTRES INSTANCES CONCERNÉES**

DDPS

Skyguide

Région Glâne-Veveyse

ARG



 Périmètre projet

**1. Description du projet**

Le site éolien « Autour de l'Esserta » se situe à cheval sur les districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère, à environ 850 m d'altitude. Il s'étend en zone agricole ainsi qu'en forêt fermée. Il bénéficie d'un relief exposé aux vents et permet l'installation potentielle de 7 éoliennes de grande hauteur. A ce stade, la position et le nombre d'éoliennes exacts à l'intérieur du périmètre ne sont pas déterminés. La production d'électricité nette générée par ce projet est estimée à environ 36 GWh/an.

**2. Justification de la localisation**

Sur la base d'une méthodologie uniforme, le canton a déterminé les sites les plus propices dans le canton pour l'implantation de parcs éoliens (Etude pour la définition des sites éoliens, Etat de Fribourg, 2017). Le site « Autour de l'Esserta » est l'un des deux sites ajoutés en dernière étape, suite à l'abandon d'un site par le comité de pilotage du plan directeur cantonal et à la publication de la carte du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Contrairement aux sites initialement retenus, le site « Autour de l'Esserta » n'a pas fait l'objet d'études approfondies sur les oiseaux et les chauves-souris, ce qui explique son statut de coordination en cours.

Le site « Autour de l'Esserta » a obtenu les notes suivantes :

Dimensions	Note	Pondération	Note pondérée finale
SOCIETE	1.61	23.2%	1.88
TECHNIQUE	2.81	19.6%	
ECONOMIE	1.28	20.8%	
NATURE ET PAYSAGE	1.91	36.4%	

Les critères de chaque dimension et les notes obtenues avant et après pondération sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dimensions	Critères	Note	Pondération	Note pondérée
SOCIETE	Distance aux habitations	1.61	100%	1.61
TECHNIQUE	Radars civils et militaires	2.67	46%	1.23
	Infrastructures publiques	2.93	54%	1.58
ECONOMIE	Vent	1.11	48%	0.53
	Raccordement électrique	1.39	25%	0.35
	Accès routiers	1.46	27%	0.40
	Milieus naturels	1.59	15%	0.24
NATURE ET PAYSAGE	Oiseaux nicheurs	2.74	24%	0.66
	Oiseaux migrateurs	1.07	20%	0.21
	Chauves-souris	3.00	21%	0.63
	Paysage - Anthropisation	0.89	11%	0.10
	Paysage - Typicité	0.82	9%	0.07

Le site éolien présente les points forts suivants :

- éloignement des infrastructures militaires et impact faible sur la navigation aérienne ;
- accès routiers facilités par la proximité de l'A2 et la route cantonale Vaulruz-Romont.

### 3. Contraintes à prendre en compte

Ce site a été repêché et n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie pour l'avifaune et les chauves-souris, raison pour laquelle son état de coordination n'est pas considéré comme réglé.

Un approfondissement et des justifications dans le rapport explicatif de la modification du plan d'aménagement local et dans le rapport d'impact sur l'environnement sont nécessaires pour les aspects suivants :

- Le site se trouve dans une zone à potentiel de conflit élevé en termes d'oiseaux migrateurs, selon le modèle développé par la Station ornithologique suisse (Liechti et al., 2013).
- Effectuer des recherches complémentaires pour évaluer les impacts potentiels sur les populations d'oiseaux migrateurs.

- 
- › La hauteur d'évaluation des impacts potentiels sur les systèmes de navigation aérienne ainsi que sur les procédures de vol aux instruments a été fixée à 207 m hors sol (hauteur totale). Le site se trouve dans la zone de protection du radar primaire d'approche de Genève, engendrant une dégradation locale des performances du radar. Cette contrainte de dégradation du signal radar pourrait potentiellement être levée par une mitigation technique.
    - › Prendre contact avec Skyguide dès le début du développement du projet ; la mise en œuvre des modifications techniques et des changements des procédures de vol requiert au minimum 12 mois.
    - › Prendre contact avec le DDPS dès le début du développement du projet et une fois que les emplacements des éoliennes ainsi que leurs caractéristiques sont connus.
- 
- › Le site s'implante sur 32 ha de forêt.
    - › Démontrer l'impossibilité d'implanter les secteurs constructibles hors de l'aire forestière, respectivement mettre en évidence les problèmes environnementaux d'une implantation hors forêt et proposer des mesures compensatoires adéquates dans le cadre de la mise en zone.
- 
- › Le site s'implante à proximité d'un corridor à faune d'importance supra-régionale.
    - › Traiter cet aspect qui peut nécessiter des mesures de compensation.

#### 4. Procédure et suite des travaux

Pour que le site puisse prétendre au statut de coordination réglée, une étude sur les conséquences sur les oiseaux migrateurs, les oiseaux nicheurs et les chauves-souris doit être menée selon la même méthodologie que celle utilisée pour les sites en coordination réglée et ses résultats doivent montrer que le site peut être maintenu.

La procédure de planification pour la réalisation du site éolien est définie dans le thème « Energie éolienne ».

